

CONVOCATION DU COMITE SYNDICAL

Par une convocation en date du 19/09/2025, le Comité Syndical est invité à se réunir le jeudi 02/10/2025 à 18 heures 45 pour délibérer des questions suivantes :

- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Approbation du compte rendu précédent
- ↳ Point sur la rentrée
- ↳ Classe plein air
- ↳ Admission en non valeurs de créances irrécouvrables
- ↳ Remboursement frais au président
- ↳ Questions diverses

REUNION DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à dix-huit heures quarante cinq, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de Chauffours-Nogent/Eure-Ollé, légalement convoqué s'est réuni, à Ollé, salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Thierry DESEYNE, Président

Présents :

Mesdames ALAMICHEL Francine, HOYAU Mélanie, Messieurs DESEYNE Thierry, PAVARD Jérôme, LECLAIR Pascal, DESCHAMPS Cyril, Cédric RENOU, FAVRE Nicolas, GROLHIER Arnaud, Yohan BOUDAN

Absents excusés :

Annie ESNAULT avec pouvoir donné à Thierry DESEYNE
Laure LAILLE avec pouvoir donné à Cédric RENOU

Absents :

FEKHAR Asma

Date de convocation : 19/09/2025

Le compte rendu de la séance précédente étant approuvé à l'unanimité, les membres du comité syndical émargent le compte rendu et le bordereau récapitulatif des délibérations.

Monsieur Cédric Renou est nommé secrétaire de séance.

1. Point sur la rentrée des classes

La rentrée s'est bien passée. La nouvelle ATSEM prend ses marques et s'est bien intégrée avec le personnel en place. Thierry Deseyne rappelle que le personnel est à flux tendu, c'est-à-dire, que l'on n'a pas de marge pour pallier aux différentes absences : en septembre, c'est la secrétaire qui a du pallier. Pour l'instant tout s'est bien passé, on a pu gérer mais nous n'avons plus la marge de sécurité que nous apportait Sylviane..

Les effectifs sont de 126 élèves. Si on profite de l'avantage de faire des petites classes il subsiste la crainte d'une fermeture de classes l'an prochain, qui bien sur serait impactée sur Chauffours, puisque seule commune sans cantine.

2. Classe Plein air

Les enseignantes mettent en place un projet de classe en plein air dont l'objectif est de faire renouer les enfants avec la nature et leur faire découvrir le travail dans différentes conditions notamment climatiques, tout en variant les activités autour de la nature.

Thierry Deseyne se dit très enthousiaste sur ce projet particulièrement dans nos petites communes rurales.

Francine Alamichel approuve ce projet qui est en place dans plusieurs écoles et est d'ailleurs bien encadré par l'Education Nationale : cela fonctionne très bien et particulièrement sur des enfants qui éprouvent des difficultés à travailler en classe.

Thierry Deseyne indique que le SIVOM va accompagner le projet en mettant à disposition les employés communaux des trois communes pour désherber, nettoyer, poser de dalles bétons au sol, agrandir le toit de l'appentis.

3. D2025-0210-001 Admission en non Valeurs et décision modificative.

La trésorerie de Chartres Métropole sollicite l'admission en non valeur d'une créance correspondant à des frais qui sont irrécouvrables car inférieures au seuil de recouvrement :

A l'unanimité, les conseillers :

- approuvent l'admission en non valeur de la créances de 7.40 € au nom de NORMAND Régis
- constatent que la somme provisionnée pour dépréciation de créances au 6815 est suffisante pour procéder à la reprise de provision par un titre au 7815 et un mandat au 6541
- approuvent la décision modificative suivante
compte de recette : 7815 : +7.40
compte de dépense : 6541 : +7.40

4. Remboursement de frais au Président

Thierry Deseyne indique qu'il a acheté des brasseurs d'air pour la maternelle lors de la vague de chaleur du mois de Juin. Bien qu'il se soit présenté avec un bon de commande, un problème technique a empêché le paiement en client compte, ce qui l'a contraint à régler avec sa propre carte bancaire la somme de 119.80€.

D2025-0210-002 : remboursement de frais au Président

Considérant que Monsieur Thierry Deseyne a fait l'acquisition de deux brasseurs d'air en urgence pour la maternelle,

Considérant que le paiement différé en client compte chez Bricodépôt n'a pas pu fonctionner, Vu la facture Bricodépôt de 119.80€ réglée par CB au nom de Thierry Deseyne

Les conseillers à l'unanimité décident de rembourser la somme de 119.80€ à Monsieur Thierry Deseyne sur son indemnité d'octobre 2025.

5. Questions diverses

- Thierry Deseyne informe les conseillers que les contrôles électriques des bâtiments sont en cours. Celui de Nogent a déjà eu lieu et Thierry Deseyne transmet à Pascal Leclair le compte rendu qui concerne le préau de l'école situé derrière la mairie de Nogent sur Eure.
-
- Après un tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Seuls les membres présents physiquement à la séance du 02/10/2025 doivent signer

Thierry DESEYNE	
Jérôme PAVARD	
Pascal LECLAIR	
Francine ALAMICHEL	
Yohan BOUDAN	
Cyril DESCHAMPS	
Nicolas FAVRE	
Asma FEKHAR	<i>absente</i>
Arnaud GROLHIER	
Mélanie HOYAU	
Annie ESNAULT	<i>Pouvoir donné à Thierry Deseyne</i>
Cédric RENOU	
Laure LAILLE	<i>Pouvoir donné à Cédric Renou</i>